

soi-même. «Soi-même», cela veut dire nos électeurs, le peuple canadien. Commençons par lui garantir la sécurité et la liberté. Qu'on ne garde pas de surplus, mais qu'on ait au moins la sécurité et la liberté. Utilisons nos surplus pour venir en aide aux pays qui en ont le plus besoin, mais, de grâce, commençons donc à servir nos concitoyens, nos handicapés, nos malheureux, nos familles miséreuses, ceux qui ont besoin de toute la sollicitude du gouvernement central et des gouvernements provinciaux, municipaux et scolaires. A mon avis, en tant que députés fédéraux, nous aurons alors servi les meilleurs intérêts de notre pays et de la population.

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question, en vue d'obtenir des clarifications?

M. Caouette (Témiscamingue): D'accord.

M. Roy (Laval): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable député de Témiscamingue, mais il me semble qu'il nous a servi une «salade» démagogique. Je suis justement allé consulter l'article publié dans *La Presse* d'aujourd'hui, et à la 7^e ligne, on dit précisément qu'il s'agit de l'exportation de quantités de «bunker fuel», d'huile à chauffe industrielle. Le député n'a pas apporté, cette précision.

On sait que de l'huile à chauffe industrielle ou «bunker fuel», l'huile à chauffe domestique a déjà été extraite, et qu'il ne reste qu'un très faible pourcentage d'huile à chauffe encore que de qualité inférieure. Dans la région de Québec, ce n'est pas l'huile à chauffe industrielle qui manque, mais l'huile à chauffe domestique. Encore une fois, je répète que de cette huile lourde, l'huile à chauffe a déjà été extraite. A mon avis, cette clarification est extrêmement importante.

● (1640)

[Traduction]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je ne sais pas s'il s'agit d'une question à laquelle il faut répondre, mais je permets au député de Témiscamingue (M. Caouette) d'y répondre.

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, le député n'a pas posé de question; il s'agissait plutôt d'une assertion.

[Français]

J'ai lu exactement ce que le député vient de dire, «bunker fuel»...

Une voix: Il s'agit d'un résidu.

M. Caouette (Témiscamingue): Il s'agit en effet d'un résidu. A ce moment-ci, on parle d'huile. On peut faire de l'huile à chauffe au Québec, où on peut l'acheter raffinée à Terre-Neuve. Tous nos réservoirs sont remplis à craquer à Montréal. On explique qu'à cause de cela on ne peut acheter l'huile que la Société Sheahan, de Terre-Neuve, est disposée à nous vendre.

M. Macdonald (Rosedale): Cette société ne produit pas encore.

M. Caouette (Témiscamingue): Elle ne produit pas d'huile, mais trois millions de barils d'huile sont actuellement offerts en vente à la province de Québec, et parce que nos réservoirs sont remplis, on donne cette raison pour ne pas acheter. Et cet hiver on dira: Nous pourrions acheter mais les moyens de transport, à cause de l'hiver,

Approvisionnements d'énergie—Loi

seront inutilisables, alors que le ministre sait fort bien que l'océan Atlantique contient de l'eau salée, qui ne gèle pas l'hiver, et dans laquelle les navires peuvent continuer à naviguer.

M. Macdonald (Rosedale): On a tout juste assez de pétrole en ce moment. C'est du surplus de pétrole raffiné que le député parle.

[Traduction]

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je désire me prévaloir d'une partie du temps qui reste avant l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire pour commencer à traiter la question du bill de répartition des approvisionnements d'énergie, bill dont nous sommes saisis, ainsi que ses liens avec la province de la Saskatchewan, spécialement la région d'Assiniboia que j'ai l'honneur de représenter. A propos de ce bill, je suis heureux de pouvoir faire connaître certaines de mes opinions au sujet de l'énergie au Canada.

Dans le Nouveau parti démocratique, nous acceptons en principe la loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie. S'il doit y avoir une crise, il faut qu'il y ait un office ayant, grâce à un décret en Conseil, les pouvoirs nécessaires qui lui permettent d'atténuer les épreuves que pourraient subir les Canadiens vivant à l'est de la vallée de l'Outaouais. Cela ne fait aucun doute. Il faut encore modifier certaines parties de ce projet de loi et l'une d'elles est la diminution des exigences et des normes concernant la protection de l'environnement au Canada. Je crois qu'il faut revoir cette partie du projet de loi.

Deuxièmement, il faut, dans le rôle de répartition des approvisionnements de pétrole, tenir compte des grossistes indépendants. J'en appelle à mon collègue de Regina-Est (M. Balfour) qui s'est, en partie, chargé d'essayer de coordonner la politique de l'énergie, quelle qu'elle soit, du parti conservateur. A propos de la dernière déclaration de ce parti, selon laquelle il allait faire de l'obstruction à l'égard de cette mesure législative, j'aimerais dire que même s'il a des amendements à recommander—c'est, à mon avis, une bonne chose et nous en aurons également—faire de l'obstruction à l'égard de ce bill aurait de très graves conséquences pour les Canadiens habitant à l'est de la ligne Borden. Je signale un exemple qui a été porté à mon attention par le député de Greenwood (M. Brewin) au sujet d'une situation qui s'est créée à Toronto et qui montre le besoin de renforcer les dispositions du projet de loi en vue de s'assurer que les petites compagnies obtiennent leurs approvisionnements des compagnies principales.

Le député a fait remarquer qu'une firme torontoise, Cotain Plastics Products Limited, qui emploie 36 personnes et fabrique des articles en plastique, dépend pour son approvisionnement en polyéthylène nécessaire à la fabrication de ses produits, de la société Dow Chemical de Sarnia et de la firme américaine Allied Chemicals. Alors, les firmes Down Chemical et Allied Chemicals ont coupé les approvisionnements en pétrole dont cette compagnie a besoin pour la fabrication d'articles en plastique. Cette petite entreprise a été forcée de fermer ses portes. Plusieurs ouvriers moyens de Toronto seront gravement touchés par cette situation, durant l'hiver. S'il nous faut nous pencher sur cette mesure législative, même s'il faut y apporter des amendements, faisons-le sans tarder afin de régler une crise que certains Canadiens pourraient connaître durant les durs mois d'hiver.